ISOLIEN

AVRIL/MAI/JUIN 2017
EDITORIAL n°3

Edito : Philippe AGNELLI, Conseiller Municipal

C'est toujours avec autant de plaisir que je m'adresse à vous, Isoliennes, Isoliens. En ces temps difficiles où l'on peut penser par moment que le monde est devenu fou, il est bon de se souvenir de ses racines et de passer de bons moments à se ressourcer dans notre commune.

Ces derniers temps j'ai souvent été retenu par mes obligations sur Nice, mais quel plaisir, à chaque fois que je le peux, de se retrouver dans ce village, de passer du temps pour apprendre à mes enfants à skier comme je l'ai fait il y a 40 ans avec le même professeur de ski, Jean-Louis Agnelli !

Comme vous le voyez, je conserve mes attaches au village et à la station. Maintenant que mes enfants sont sortis de la petite enfance, ces moments vont devenir de plus en plus nombreux, à l'image de mon enfance passée essentiellement dans les rues du village et sur les pistes de la station.

J'ai aussi eu beaucoup de plaisir à faire baptiser ma fille Emily en l'église d'Isola et à marier deux de mes amis en mairie.

Depuis mon dernier édito beaucoup d'évènements anxiogènes se sont déroulés, aujourd'hui il ne se passe plus une semaine sans que l'on parle de terrorisme et celui-ci a touché, notre ville sœur, Nice, l'année dernière pour la fête nationale. J'étais heureusement en famille au village, mais nous aurions pu être à ce feux d'artifice. Le mois prochain aura lieu la cérémonie de commémoration en hommage aux victimes de tout âge et de toutes nationalités ou religions.

Malgré cette folie, j'ai un espoir pour nous et nos enfants, que le futur se concentre sur le mieux vivre ensemble. Chacun à ses différences, acceptons-les ! c'est ce qui fait la force de notre pays.

Je termine donc mon édito en vous souhaitant de passer une excellente saison d'été et au plaisir de vous croiser dans notre merveilleuse commune d'Isola.

ACTUALITES

CARNAVAL DES ECOLES DE LA COMMUNE

Le mardi 14 mars, si vous étiez sur les pistes d'Isola, vous avez peut-être croisé de drôles d'animaux, des princesses, des créatures surprenantes, qui riaient en skiant...et bien rassurez-vous, ce n'était pas un rêve éveillé, mais seulement tous nos élèves des écoles primaires du village et de la station, accompagnés de leurs enseignantes et atsem, avec les moniteurs de l'ESF. C'était un joli moment de joie et de rire ! Bravo aux parents qui ont su trouver des costumes adaptés aux tenues de ski, et merci à tous les adultes qui se sont pris au jeu, et se sont déguisés pour accompagner les enfants.

LOTO DU CCAS

Une belle affluence en ce samedi pluvieux au loto organisé par les membres du CCAS d'Isola.
Quine, carton plein !! De superbes lots ont été gagnés (four, TV, tablette numérique...machine expresso) pour le plus grand bonheur des participants.
Un grand merci aux organisateurs bénévoles de cette journée, ainsi qu'aux généreux donateurs (M. Versio – des paniers gourmands-, le conseil départemental...)

VOYAGE DU CCAS à BORDEAUX

2ème jour : Bordeaux – Le Médoc

Après un long voyage en bus, tout le monde est heureux d'arriver à **Bordeaux,** capitale d'Aquitaine et cité chargée d'histoire. Cet itinéraire offre un panorama des tendances architecturales de la ville du Moyen-âge à nos jours. Il traverse un des plus grands secteurs sauvegardés de France avec une majorité d'immeubles du XVIIIème et XIXème siècle. Du Quartier du Grand Théâtre à la cathédrale, du Palais Rohan en passant par la Porte Cailhau, la découverte est passionnante. Le passage sur le Pont de Pierre, conduit sur la Rive droite de la Garonne ou nos seniors embarquent pour une mini- croisière sur une péniche dans le port de Bordeaux, à la découverte du port et des célèbres façades XVIIIe classées au patrimoine mondial de l'Unesco.

Puis l'excursion continue à la découverte de la Route des vins du Médoc : Siran, Margaux, Mouton Rothschild, Pauillac avec un arrêt pour la visite d'un château avec dégustation de vins locaux.

Le lendemain, départ pour la visite de la douce **Arcachon**, ville des quatre saisons. La ville d'été, le long du front de mer ; la ville d'automne, quartier maritime avec son port de plaisance et son port de pêche ; la ville d'hiver avec ses belles artères jalonnées de villas ; la ville de printemps et ses résidences cossues.

- **promenade en bateau** vers un paradis secret du Bassin d'Arcachon : **l'Ile aux Oiseaux**. Entre ciel et mer, les cabanes tchanquées, silhouettes emblématiques d'Arcachon, furent à l'origine édifiées pour surveiller les parcs à huîtres ; elles veillent aujourd'hui sur un vaste territoire de vie sauvage où de nombreuses colonies d'oiseaux s'y sont données rendez-vous.
- découverte de la célèbre **Dune du Pyla,** située à l'entrée du Bassin d'Arcachon, face à la Pointe du Cap Ferret. La Dune du Pyla constitue la plus importante formation sableuse d'Europe, avec ses 105 mètres de haut, 2700 mètres de long, 500 mètres de large et ses 60 millions de m3 de sable. Elle a été classée "**Grand site national**" en 1978

Le 4ème jour, les amateurs prennent plaisir à la **visite guidée** de **Saint Emilion**, cité médiévale construite en amphithéâtre et premier territoire viticole classé au **patrimoine mondial de l'Unesco**. Véritable musée à ciel ouvert, la ville de Saint-Emilion étonne. Découverte de quelques-unes de ses merveilles souterraines : la **grotte du moine Emilion**, fondateur de la ville ; la **chapelle de la Trinité**, édifiée en son honneur ; les **catacombes**, ancien cimetière souterrain, ainsi que **l'église monolithe**, entièrement creusée dans le rocher calcaire ; elle est la plus vaste d'Europe par ses dimensions. Et enfin, plongeon au cœur de l'histoire de la **vieille ville**

COMMEMORATION DU 8 MAI

La cérémonie commémorative de l'Armistice de 1945 a eu lieu lundi 8 mai à 11h30 en présence des autorités locales :

Mme Marine Brenier, Députée, les élus d'Isola, Mme Colette Fabron, Maire de St Etienne de Tinée, Monsieur Jean-Pierre ISSAUTIER, Maire de St Dalmas le Selvage, Monsieur Serge CAUVIN, Président des Anciens Combattants d'Isola, les pompiers, les gendarmes.

Après les allocutions, les autorités ont déposé les gerbes en l'honneur des soldats disparus.

UN REMERCIEMENT PARTICULIER à Evan Joubert, Député junior de la 5ème circonscription, qui a donné lecture du message du Maréchal de Lattre de Tassigny.

Cette date du 8 mai 1945 marque la victoire des alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe marquée par l'annonce de la capitulation de l'Allemagne.

À la fin de la cérémonie, un pot de l'amitié a rassemblé les participants.

ASSEMBLEE GENERALE DESANCIENS COMBATTANTS

Ce Samedi 3 Juin, s'est déroulée l'Assemblée Générale de la Section d'isola. Le quorum étant atteint, le président Serge Cauvin a remercié tous les présents, et particulièrement les frères Jacques et René Michelet, respectivement (président et trésorier) de la section de Vallauris. Après approbation de l'A.G de 2016, lecture est faite des différents rapports détaillés : moral, d'activités et financier. Tous ces rapports ont été approuvés à l'unanimité. Il est ensuite procédé au renouvellement du bureau qui reste inchangé : Serge Cauvin, président ; Louis Musso, vice-président ; Jo Clary, trésorière ; Jean-Claude Roman, secrétaire, vérificateur aux comptes : Jacques Michelet. Serge Cauvin : "je tiens à remercier notre maire, Jean-Marie Bogini pour toute l'aide et le soutien qu'il apporte à notre section d'Isola. Nous savons que nous pouvons compter sur l'aide de la municipalité". Le maire quant à lui : "Je félicite le président Serge Cauvin ainsi que les membres du bureau pour la bonne gestion et organisation, lors des cérémonies patriotiques auxquelles participent de très nombreux isoliens". A l'issue de la cérémonie, les Anciens Combattants et leurs épouses se sont retrouvés pour déguster un succulent repas, au restaurant Le Collet.

OBLIGATIONS DE DEBROUSSAILLEMENT

Le département des Alpes Maritimes est soumis à un risque élevé d'incendie de forêt sur une partie importante de son territoire ; le débroussaillement constitue la principale mesure préventive à mettre en place. A ce titre, il est réglementé et rendu obligatoire par le code forestier.

L'arrêté préfectoral n°2014-452 du 10 juin 2014 précise la nature de ces obligations dans le département des Alpes Maritimes.

Définition

Les obligations légales de débroussaillement (OLD) représentent l'ensemble des opérations de réduction des combustibles végétaux à effectuer dans le but de diminuer l'intensité et limiter la propagation des incendies.

Elles ne visent pas à l'éradication définitive de la végétation et ne s'assimilent ni à une coupe rase, ni à un défrichement.

Au contraire, le débroussaillement permet un développement contrôlé des boisements en place.

Les zones concernées par le débroussaillement obligatoire

L'obligation de débroussaillement s'applique à tout propriétaire exposé au risque d'incendie en forêt ou à moins de 200 m et jusqu'à 1500 m d'altitude.

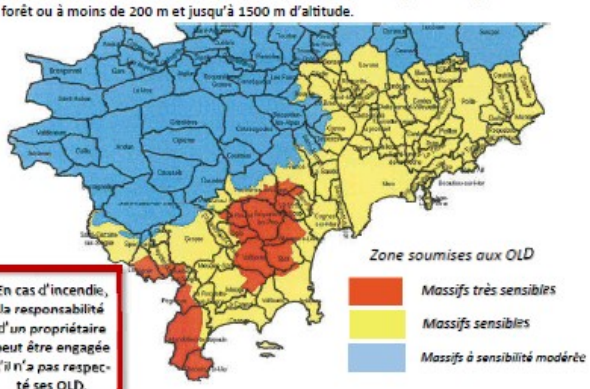

En cas d'incendie, la responsabilité d'un propriétaire peut être engagée s'il n'a pas respecté ses OLD.

Le débroussaillement : une nécessité

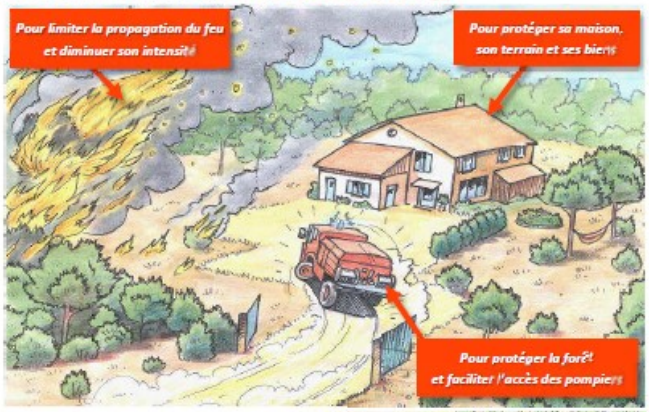

Les obligations générales

L'article L.134-6 du Code forestier prévoit une obligation de débroussaillement autour des constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur de 50 m pouvant être portée à 100 m selon prescriptions d'un Plan de Prévention des Risques Feu de Forêt (PPRIF).

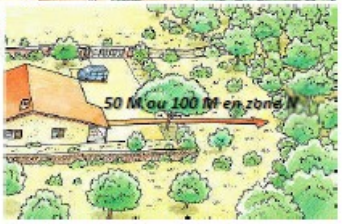

Zone urbaine, ZAC, lotissement : débroussaillement partout

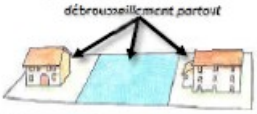

Le débroussaillement est obligatoire sur la totalité des terrains situés en zone urbaines (U) définie par un document d'urbanisme (POS, PLU).

Exemple :

La parcelle de A sans bâti se situe intégralement en zone U, la parcelle de C avec bâti intégralement en zone N et la parcelle de B avec bâti à cheval.

A et B doivent débroussailler intégralement la partie de leurs terrains située en zone U.

En zone N, les propriétaires doivent débroussailler à 50 mètres de leurs constructions, que ce soit sur leur propre terrain ou pas.

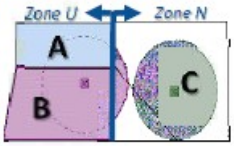

Les voies donnant accès à la construction doivent être débroussaillées sur une profondeur de :

- 10 m pour les massifs très sensibles ;
- 04 m pour les massifs sensibles ;
- 02 m pour les massifs à sensibilité modérée.

Il convient de dégager un gabarit minimum de passage de 4 m en hauteur sur les voies d'accès pour permettre l'accès des engins de secours.

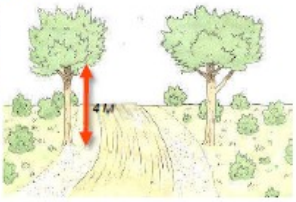

La mise en œuvre du débroussaillement

POINT 1 Le maintien par la taille et l'élagage des houppiers des arbres à une distance de 3 m de tout point des constructions et installations

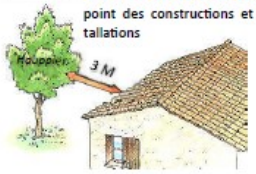

POINT 2 Un écartement de 3 m entre houppiers avec la possibilité de maintenir des bouquets d'arbre d'un diamètre maximal de 15 m .

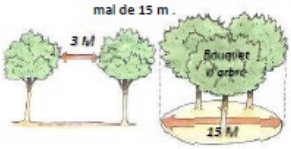

POINT 3 L'élagage des arbres sur la moitié de la hauteur pour les sujets de moins de 4 m et sur 2 m de hauteur pour les sujets de plus de 4 m.

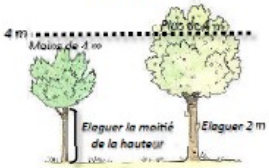

POINT 4 La coupe de la végétation herbacée et ligneuse basse au niveau du sol.

POINT 5 La suppression des arbustes en sous étage.

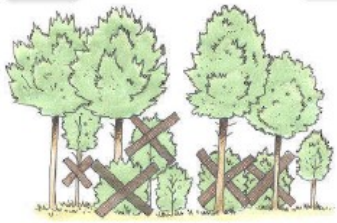

POINT 6 L'élimination ou le broyage des végétaux et des rémanents de coupe et de débroussaillement dans le respect strict de la réglementation en vigueur.

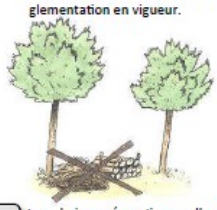

POINT 7 Les haies non séparatives doivent être distantes d'au moins 3 mètres des constructions, installations et autres ligneux et avoir une épaisseur maximale de 2 m.

POINT 8 Les haies séparatives, d'une hauteur maximale de 2 m doivent être distantes d'au moins 3 m des constructions, installations, de l'espace naturel et des haies voisines et avoir une épaisseur maximale de 2 m .

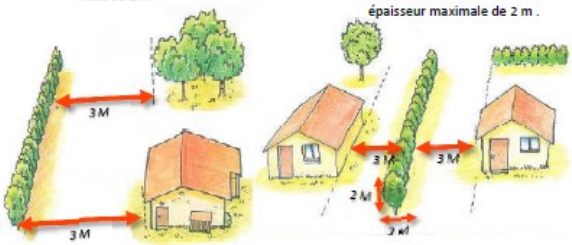

POINT 9 Le maintien en état débroussaillé doit être assuré tout au long de l'année.

Qui est responsable ?

Le maire de la commune est le responsable du contrôle de l'exécution des OLD.

Les travaux de débroussaillement obligatoire sont à la charge du propriétaire pour protéger ses proches et ses biens.

Les cas particuliers

Les espaces boisés classés

Le classement en espace boisé classé de certains terrains ne constitue pas un obstacle à la mise en œuvre du débroussaillement obligatoire.

Les propriétaires sont dispensés du dépôt de déclaration préalable pour la réalisation du débroussaillement obligatoire (article 18 : Arrêté Préfectoral n°2014-452 du 10 juin 2014).

Débroussailler chez son voisin : marche à suivre

Les OLD sont à la charge du propriétaire d'une construction y compris si elles s'appliquent au-delà de sa propriété. Le coût afférant est certes élevé mais il est sans commune mesure avec les dommages causés par un sinistre.

1. Vous ne connaissez pas votre voisin : consulter le cadastre en mairie.
2. Demander par écrit à votre voisin : avec accusé de réception une autorisation de pénétrer sur le terrain de votre voisin pour réaliser les travaux à vos frais (copie du courrier à la mairie).

6 cas de figures de réponses :

1. Votre voisin autorise : attention à la destination des coupes de bois qui sont la propriété du voisin. (précisé par écrit).
2. Votre voisin ne vous autorise pas : les travaux sont alors à sa charge (le formaliser par écrit).
3. Votre voisin ne répond pas : les travaux sont à sa charge (le formaliser par écrit à la mairie).
4. Votre voisin est une indivision : la réponse d'un seul indivisaire suffit.
5. Sans réponse et si l'accusé de réception n'est pas revenu : les travaux sont à la charge du voisin (le formaliser par écrit).
6. Le propriétaire est inconnu : demander à la commune de prendre la main.

En cas de difficulté, votre maire peut vous aider :
- *en tant que médiateur ;*
- *en tant qu'acteur du débroussaillement (débroussaillement réalisé par la mairie à vos frais ou aux frais de votre voisin) ;*
- *en réalisant un plan communal de débroussaillement.*

6

L'élimination des résidus des végétaux issus du débroussaillement

Privilegier l'elimination des dechets verts :
- par le broyage ;
- par le compostage ;
- en déchèterie.

Il existe une dérogation pour brûler les résidus issus de la réalisation des obligations légales de débroussaillement :

Le brûlage des déchets verts est interdit hors dérogation.

- entre 10h et 15h30 par vent faible une fois les végétaux secs ;
- éloigné des arbres ;
- « noyage » total du foyer en fin d'opération.

Se référer à l'Arrêté Préfectoral n°2014-453 sur l'emploi du feu, pour bien appréhender toutes les conditions dérogatoires à respecter.

SANCTIONS pour non respect des OLD

Tout contrevenant à un non débroussaillement s'expose a minima :

- *à une amende forfaitaire de 135€* ; cette infraction est également passible d'un amende de classe 5 : 1500 € ;
- à une amende de 30€/m² non débroussaillé après mise en demeure pour non débroussaillement restée sans effets;
- à des travaux d'office aux frais du propriétaire défaillant décidée si nécessaire par l'autorité administrative.

Par ailleurs, la responsabilité civile et pénale du propriétaire peut être engagée s'il n'a pas respecté ses obligations.

TRAVAUX

UN JARDIN PEDAGOGIQUE POUR LES ENFANTS DU VILLAGE

Nos jeunes pousses pourront bientôt cultiver leur potager. Afin de permettre aux enfants de l'école du village de s'adonner aux plaisirs du jardinage, la commune a décidé de leur aménager un espace derrière l'école. Une serre permettra en hiver de préparer les semis et un jardin extérieur permettra une culture en plein air à l'automne et au printemps.
Les plateformes sont maintenant terminées et n'attendent plus que la livraison de la serre et de la terre végétale.

CENTRE DE VACANCES DU FOEHN : LES TRAVAUX ONT DEMARRE

Depuis le mardi 18 avril le centre de vacances est fermé pour permettre la réalisation de travaux de rénovation, il ne rouvrira ses portes que le 17 juin 2017.

Rénovation de la salle de restauration

Afin de réduire les coûts d'exploitation, l'isolation thermique du bâtiment sera renforcée sur les murs comme au plafond. Les fenêtres, côté jardin, seront remplacées par des portes fenêtres aux performances thermiques plus élevées et un système réversible sera mis en place afin d'installer un seul équipement pour la climatisation et le chauffage. Un nouvel éclairage sera installé répondant aux critères ECO. Les faux-plafonds permettront une meilleure acoustique.

L'espace restauration sera rendu modulable par la pose d'une cloison amovible permettant ainsi l'accueil simultané de plusieurs groupes (20 à 100 participants).

Une terrasse extérieure de 100 m² sera construite. Elle sera accessible par l'extérieur mais également depuis la salle de restaurant.

La volonté de modernisation est compatible avec l'authenticité du territoire ; La commune a retenu des matériaux nobles pour habiller les murs tels que la pierre ou le bois.

Un nouveau bar sera installé permettant l'intégration de tout le matériel nécessaire à son exploitation, machine à glaçons, lave-verres, machine à café, pompe à bière, évier, rangements et étagères.

Les aménagements tiendront compte de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (rampe d'accès au réfectoire – Espace toilettes – circulation intérieure - …).

Rénovation de 12 chambres dans le bâtiment D

Les murs de ces 12 chambres vont recevoir un habillage bois et les salles de bain vont être modifiées afin d'être plus fonctionnelles.
En complément les appareils de chauffage vont être remplacés, des téléviseurs muraux vont être installés dans toutes les chambres et la salle de repos commune recevra du bois et de la pierre sur ces murs.

POSE DES COMPTEURS D'EAU POTABLE

Depuis le 2 mai l'entreprise SADE est en travaux sur le village pour la pose des compteurs individuels d'eau potable. Ces travaux, sous maîtrise d'ouvrage Régie Eau d'Azur, s'étaleront jusqu'en fin d'année 2018.
Travaux prévus pour l'année 2017

- Quartier Blâche Maçon et Parabaut : du 11 au 17 mai 2017
- Quartier Saint-Pierre : du 18 mai au 26 juin 2017
- Quartier Le Verger : du 3 au 12 juillet 2017
- Quartier Pont Vieux : du 5 au 14 septembre 2017
- Quartier Les Plans : du 15 au 21 septembre 2017

Pour toutes informations concernant ces travaux, vous pouvez contacter le 04-69-36-05-06.

TRAVAUX PISTE DE LOUCH

La commune va prochainement engager des travaux de renforcement sur la piste de Louch, 2 secteurs seront traités :

- Boucle de Louch : Depuis Clot Gili sur environ 800 mètres en direction du vallon de Louch (Bornes PDIPR 7 à 17)

- Piste de Louch : Depuis Clot Gili sur environ 7200 mètres en direction de Soubeyran

Ces travaux débuteront le lundi 12 juin et se termineront le 7 juillet 2017.

- Boucle de Louch : du 12 au 16 juin 2017

- Piste de Louch : du 19 juin au vendredi 7 Juillet 2017

La réalisation de ces travaux est confiée à la société Eiffage Méditerranée et leur suivi sera assuré par les services de l'ONF.

Pendant toute la durée des travaux la circulation **sera interdite de 7h30 à 12h00 puis 13h00 à 17h30 (hors véhicule d'urgence).**

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter Philippe MALAVASI au 06-86-16-29-43

Nous nous excusons de la gêne occasionnée par ces travaux et vous remercions par avance de votre compréhension

SPORT

L'Union Sportive Isolienne a formé une nouvelle équipe jeune et dynamique. Leur équipe de sixte s'est rendue à Clans pour un premier tournoi. Cette nouvelle équipe de foot à 7 est formée uniquement d'Isolien :
Dylan Musso
Yoann Musso
Mehdi Korbi
Corenthin Ciochetto
Jonathan Miglior
Corentin Deverchere
Maxime Ciochetto

Résultats matchs :
1 er match : Défaite 1 à 0
2ème match : Match nul 0 à 0
3ème match : Défaite 2 à 1
4ème match : Victoire 1 à 0

3ème de la poule sur 5 non qualifié pour les quarts de finale.

BRAVO LES JEUNES !!!

PROGRAMME DES MANIFESTATIONS ESTIVALES

juillet

DATE	MANIFESTATIONS	GENRE	LIEU	HEURE ET TARIF
10/06	Ronde historique de Gattières	Passage rallye auto		
23/06	18ème tour cycliste Paris/Nice	Passage course vélo		
24/25/06	3ème croisière Soleil Cannes	Passage rallye auto		
24/06	Fête de la fleur de châtaignier. + match de foot	Jumelage avec Vinadio		
02/07	Challenge A. Gollino organisé par JL Musso	Foot et barbecue	Stade (matin)et Foehn (midi)	15 €
06/07	Fête Ste EUROSIE	messe		
14/07	Cirque Le Broc ignol circus		Chapiteau village	21h00
15/07	Soirée Pan Bagnat	Repas	village	
15/07	BAL DES POMPIERS		village	22h00
15/07	Festin de ND de Vie Messe Après-midi dansant Feu d'artifice de l'OT		Isola 2000 Isola 2000	 11h00 22h30
21/07 22/07	CIRQUE RICARDO CIRQUE RICARDO	cirque	ISOLA2000 ISOLA2000	21H00 18H00
22/07	Bal de la Ste Anne au Collet			
23/07	Messe de la Ste Anne Apéritif			
23/07	Méditerranée Band Jazz	Concert Jazz	Isola 2000	21h00
26/07	Cabaret sous les étoiles		Isola village	21h00
28/07	Spectacle Roland Odvad	rock	village	21h00
29/07	AMERICAN DAYS	Animation concert + voitures		
30/07	AMERICAN DAYS			

--- manifestations sportives
--- soirées estivales du Conseil Départemental
--- Comité des fêtes d'Isola
--- USI
--- COJIC
--- Religieux

AOUT

DATE	MANIFESTATIONS	GENRE	LIEU	HEURE
03/08	Xavier Borriglione	Spectacle	Parvis église village	21h
03./08	Mazamorra	concert	Isola 2000	21h00
05/08	Nice Jazz Orchestra	Concert jazz	Village	21h0
6/7/8/08	CIRQUE EURASIA		village	21h
07/08	Début Répétitions Spectacle de Chantal Tous les jours sauf samedi	théâtre	aquavallée	17h00
09/08	Ka Groove Band	Concert	Village	21h00
11/08	Spectacle les Sevent's	Spectacle humour	Village	21h00
12/08	Après-midi enfantine Zuzurelone	Jeux enfants	village	
12/08	Bal animé par Europa		Village22h	
13/08	Concentration cycliste Spectacle de Chantal Discours et apéritif d'honneur Feu d'artifice Bal animé par Europa	Sport Théâtre Autorités Spectacle bal	Village aquavallée Village Village village	9h00 15h00 17h30 21h30 22h00
14/08	Spectacle de magie pour enfants Buffet de l'amitié Défilé aux lampions Soirée DJ Vic	Magie Ouvert à tous Enfants bal	Village	14h00 19h30 21h00 21h30
15/08	Aubades à la population «Brésil »		village	7h30
15/08	Messe	religieux	Village	11h00
15/08	Baléti Trad Tinée	Bal	Village	??
16/08	Messe St Roch			9h30
16/17/18	FESTIVAL DU LIVRE		village	
17/08	Where is Boom tribute sting	Spectacle concert	Village	21h00
18/08	Melting Potes	Groupe rock d'Isola 2000	Village	21h00
19/08	Soirée Porchetta et baletti			
20/08 21/08	CIRQUE RICARDO CIRQUE RICARDO	Cirque	ISOLA 2000 ISOLA 2000	20H30 18H30
22/08	Spectacle Guignol	Salle Mercière	Isola 2000	18h00
24/08	Little Stevie- hommage S. Wonder	Concert	Village	21h00
26/08	FETE DE LOUCH + messe			
26/08	Corrida Course de Louch enfant	Course pédestre enfant		
27/08	Course de Louch	Course pédestre		
04 et 05/11	50ème FETE DES CHATAIGNES			

APPEL DU 18 JUIN : en raison des élections législatives, il n'y aura pas de commémoration

ETAT CIVIL

NAISSANCE

Chantal (ex CHAMPROMIS) et André MAUGNIE sont heureux d'annoncer la naissance de leur petit fils, Julian BRISARD, le 12 Avril 2017
Ses parents Marlène et Vincent BRISARD sont aux anges.
Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents et grands-parents et tout le bonheur possible à Julian.

Jules, né le 2 juin 2017, fils de Sophie et Pierrick BIHOUE.
Nous souhaitons tout le bonheur du monde au petit frère de Lény et adressons nos plus vives félicitations aux parents, à son grand-père, Guytou, qui est le plus fier des papis, à « tata » Chloé mais aussi à « Nénette » arrière-grand-mère comblée pour la seconde fois.

DECES

Yvain JOUBERT décédé le 1er mai 2017 à l'âge de 39 ans.
Nous adressons toute nos condoléances à Bernard, son papa, à Nicolas, son frère ainsi qu'à ses neveux et nièces, à Virginie, la mère de ses trois enfants, à Clara, Evan et Julian. A toute sa famille, ses proches, aux sapeurs-pompiers volontaires d'Isola.

COUPON REPONSE
VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR L'ISOLIEN …
N'HESITEZ PAS A NOUS RETOURNER CE COUPON DUMENT REMPLI.
NOM ……
PRENOM……
ADRESSE MAIL ……
Vous recevrez votre journal en format PDF.